

Nom du produit : MARKER PAINT
Ref.Nr.: BDS001592_2_20220111 (FR)
Date de création/révision : 11.01.22 Version : 3.2
Remplace : BDS001592_20200309

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

MARKER PAINT
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: acétate d'éthyle acétate de n-butyle
Pictogramme(s) de danger:	 
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261-1 : Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient: Mélange de : N,N'-éthane-1,2-diylbis(décanamide) 12-hydroxy-N-[2-[1-oxydécylo]amino]éthyl]octadécanamide N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
acétate d'éthyle	01-2119475103-46	141-78-6	205-500-4	25-50	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-25	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	01-2119475791-29	108-65-6	203-603-9	2.5-5	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2	H226,H319	A
Mélange de : N,N'-éthane-1,2-diylbis(décanamide) 12-hydroxy-N-[2-[1-oxydécylo]amino]éthyl]octadécanamide N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	01-0000017633-70	-	430-050-2	<1	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2	H317,H411	
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	01-2119489379-17	13463-67-7	236-675-5	<1	Carc. 2	H351	B,T
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	<2.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H315,H318,H335,H336	B
méthacrylate de méthyle	01-2119452498-28	80-62-6	201-297-1	<0.05	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	H225,H335,H315,H317	A
éthylbenzène	01-2119489370-35	100-41-4	202-849-4	<0.05	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asn.	H225,H332,H373,H304	A

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

xylyène		1330-20-7	215-535-7	<0.05	Tox. 1 Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1	H226,H312,H332,H315,H304	A,W
formaldéhyde ... %	01-2119488953-20	50-00-0	200-001-8	<0.05	Carc. 1B, Muta 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1	H350,H341,H331,H311,H301,H314,H317	B

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

T : Note 10: La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ? 10 ?m.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux
Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
méthacrylate de méthyle	80-62-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			

Nom du produit : MARKER PAINT
Ref.Nr.: BDS001592_2_20220111 (FR)

Date de création/révision : 11.01.22 Version : 3.2
Remplace : BDS001592_20200309

éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	125 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
formaldéhyde ... %	50-00-0	VLE	0, 3 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
méthacrylate de méthyle	80-62-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
éthylbenzène	100-41-4	VME	220 mg/m3
		VLE	220 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	480 mg/m3
		VLE	960 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	1400 mg/m3
		VLE	2800 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	150 mg/m3
		VLE	150 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
éthylbenzène	100-41-4	VME	88.4 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	275 mg/m3
		VLE	550 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
formaldéhyde ... %	50-00-0	VME	0.5 ppm
		VLE	1 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm
méthacrylate de méthyle	80-62-6	VME	205 mg/m3
		VLE	410 mg/m3

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate Porter des gants
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Eviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)	
Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Voir couleurs capots.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 57 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	21.1 %
limite inférieure :	2.8 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.38 g/cm ³ (à 20°C).
Auto-inflammabilité :	293 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	712 g/l
------------------------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO₂

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

danger par aspiration compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LD50 oral rat > 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat 10.8 mg/l
		LD50 derm.rat > 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit > 5000 mg/kg
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat 309 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat 10760 mg/kg
		LC50 inhal.rat > 20 mg/l
		LD50 derm.rabit > 1400 mg/kg
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LD50 oral rat > 10000 mg/kg
		LC50 inhal.rat 6.8 mg/l
		LD50 derm.rabit > 10000 mg/kg
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat 5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat 30 mg/l
		LD50 derm.rabit > 20000 mg/kg
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LD50 oral rat 2292 mg/kg
		LC50 inhal.rat > 17.76 mg/l
		LD50 derm.rabit 3430 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux

N° CAS méthode



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

10 / 14

Nom du produit : MARKER PAINT
 Ref.Nr.: BDS001592_2_20220111 (FR)
 Date de création/révision : 11.01.22 Version : 3.2
 Remplace : BDS001592_20200309

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50 poisson	100-180 mg/l
		EC50 daphnie	> 400 mg/l
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algues	647 mg/l
		LC50 poisson	18 mg/l
		EC50 daphnie	44 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 3 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algues	5600 mg/l
		LC50 poisson	230 mg/l
		EC50 daphnie	610 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LC50 poisson	1376 mg/l
		EC50 daphnie	1328 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
 PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 1

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H350 : Peut provoquer le cancer .
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulatif toxique
vPvB = très persistant très bioaccumulatif

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	11.01.22 Version : 3.2
Ref.Nr.:	BDS001592_2_20220111 (FR)	Remplace :	BDS001592_20200309

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.